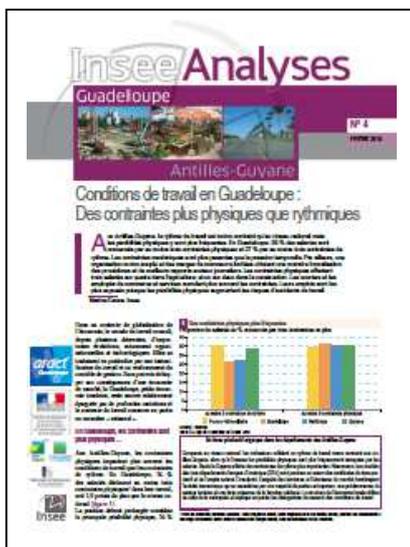


Conditions de travail en Guadeloupe en 2013

Des contraintes plus physiques que rythmiques

Insee Analyses Guadeloupe

N° 06 - Avril 2015



En Guadeloupe, les contraintes physiques impactent plus souvent les conditions de travail des salariés (36 % sont concernés par au moins trois contraintes physiques) que les contraintes de rythme (27 % sont concernés par au moins trois contraintes de rythme). La Guadeloupe, reste relativement épargnée par les profondes mutations et le contexte de travail engendrés par la globalisation de l'économie et conserve en partie un caractère traditionnel.

Rester debout longtemps constitue la principale pénibilité physique évoquée par les salariés guadeloupéens ; 56 % y sont confrontés. Cette proportion dépasse le niveau national de 5 points.

Les contraintes de rythme de type machinique (travail à la chaîne, rythme de travail contraint par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce ou la cadence automatique d'une machine) restent plus fréquents qu'au niveau national en raison de la forte proportion d'emplois peu

qualifiés. L'agriculture et la construction rassemblent les emplois les plus contraints.

L'environnement de travail encore traditionnel lié à un tissu productif composé de petites entreprises, engendre une organisation du travail moins souple et des marges de manœuvre plus limitées pour les salariés. Ainsi, les horaires variables et à la carte restent moins fréquents en Guadeloupe qu'au niveau national.

Pour ces mêmes raisons, les salariés guadeloupéens sont moins soumis aux procédures de qualité ou à l'atteinte d'objectifs chiffrés précis. La pratique des entretiens d'évaluation se situe actuellement au niveau national de 2005 (44 % des salariés concernés) et les discussions collectives sur l'organisation du travail sont localement moins répandues (69 % des salariés). Néanmoins, les rapports sociaux journaliers semblent de meilleure qualité puisque les situations de tension sont moins fréquentes, que ce soit avec les collègues ou la hiérarchie.

La contrainte physique est le facteur qui augmente le plus la probabilité de déclarer un accident. L'état de santé et le fait de travailler sous pression doublent le risque d'avoir un accident. L'âge et la catégorie socioprofessionnelle sont également des facteurs déterminants : la probabilité d'accident est 1,4 fois plus forte pour les moins de 25 ans, 1,5 fois plus forte pour les ouvriers et presque deux fois moins élevée pour les cadres.

L'enquête Conditions de travail 2013 couvre pour la première fois les quatre départements d'Outre-mer. L'étude réalisée est le fruit de la collaboration entre l'Association Régionale pour l'amélioration des Conditions de travail (ARACT), la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi (DIECCTEE) et l'Insee.

Cette publication est disponible sur le site

www.insee.fr/guadeloupe

rubrique :

[Les publications / Insee analyses Guadeloupe](#)